

► Information générale

Cours	
Titre	Stage 2 en orthophonie
Sigle	ORT 6052
Site StudiUM	Formation clinique MPO 2023-2025
Faculté / École / Département	Médecine/École d'orthophonie et d'audiologie
Trimestre	Automne
Année	2024
Mode de formation	En présentiel privilégié mais hybride possible (en présentiel et en ligne) selon les milieux.
Déroulement du cours	<p>Cours préparatoires en présentiel pour les étudiant(e)s :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mardi 10 septembre de 12h30 à 15h30 (local 542, 7077 du Parc) - Mercredi 9 octobre de 8h30 à 11h30 (local 3022, 7077 du Parc) <p>12 jours obligatoires dans les milieux de stage (7 heures par jour de stage) Périodes réservées pour les jours de stage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les lundis ET mardis du 16 septembre au 28 octobre 2024 (sauf le lundi 14 octobre = jour férié), - Les semaines de lecture (stage intensif) du 18 octobre au 4 novembre 2024 (inclusivement), - Les lundis OU mardis du 16 septembre au 9 décembre 2024 (sauf le lundi 14 octobre = jour férié). <p>Journées réservées dans l'horaire pour reprise de jour de stage : 16, 17 et 23 décembre 2024.</p>
Charge de travail hebdomadaire	<p>2 crédits cliniques qui équivalent à 90 heures de travail (12 jours X 7 heures = 84 heures + 6 heures de cours).</p> <p>Du temps en dehors de ces heures peut être consacré à la lecture, à l'appropriation et/ou à la préparation de documents reliés au stage : grille d'appréciation, autoévaluation, compilation des heures cliniques, contrat de stage, travail réflexif, autres documents demandés par les CDS ou les personnes superviseuses.</p>

Enseignant(e)	
Nom, titre et responsabilités	<p>Coordonnateur et coordonnatrice des stages (CDS) :</p> <p>Frédéric Saulnier, orthophoniste – responsable du suivi des étudiant(e)s du début de la liste alphabétique (A à Lar) Geneviève Côté, orthophoniste – responsable du suivi des étudiant(e)s de la fin de la liste alphabétique (Lav à Z)</p> <p>Les CDS sont responsables du cadre pédagogique de la formation clinique. Ils offrent un soutien à la réussite tant aux étudiant(e)s qu'aux superviseur(e)s. Ils assurent le suivi des étudiant(e)s tout au long de leur formation et attestent de la réussite ou de l'échec d'un stage. Ils sont également responsables de mettre en place des mesures de soutien et un plan de remédiation pour l'étudiant(e) lorsque des faiblesses sont identifiées.</p>
Coordonnées	frederic.saulnier@umontreal.ca et genevieve.cote.17@umontreal.ca
Disponibilités	<p>Du lundi au jeudi</p> <p>Veillez noter que la gestion des réponses aux courriels reçus se fait selon les priorités.</p>

Personne-ressource dans le milieu	
Nom, titre et responsabilités	<p>Superviseur tel qu'identifié sur l'attribution par MedSIS.</p> <p>Le superviseur (orthophoniste membre de l'OOAQ) demeure la personne responsable à l'égard du client (art. 11 du Code de déontologie de l'OOAQ). Par ses observations au cours du stage et sa supervision, il ou elle apprécie le développement de l'étudiant(e) à l'aide des outils fournis. Elle ou il contacte les CDS notamment pour toutes questions</p>

relatives au développement de l'étudiant(e) (soutien à la réussite en cas de difficultés), aux attentes et aux activités adaptées selon le niveau du stage, ou à l'appréciation du développement de l'étudiant(e).

Coordonnées	Selon l'attribution via MedSIS
Disponibilités	À déterminer avec le superviseur

Coordonnatrice de la formation clinique en orthophonie

Nom, titre et responsabilités	Sylvie Martin, orthophoniste Responsable de la planification, de la coordination et de l'attribution des stages.
--------------------------------------	---

Coordonnées	sylvie.martin.2@umontreal.ca
Disponibilités	Du lundi au vendredi

Description du cours

Description simple	Ce stage dans un milieu clinique permet à l'étudiant(e) de mobiliser les compétences qu'il ou elle a développées et qui sont requises pour réaliser les situations professionnelles.
---------------------------	--

Place du cours dans le programme	Préalables : ORT6051 et (ORT6511 ou ORT6521 ou ORT6531) Ce deuxième stage se situe après tous les cours d'évaluation niveau 1 et 2 pour les clientèles préscolaire, scolaire et adulte/aîné et le niveau 1 et 2 des cours d'intervention à l' exception du niveau 2 du cours d'intervention scolaire.
---	--

Description détaillée	Les situations professionnelles visées pour ce stage (avec niveau de soutien approprié) : <ul style="list-style-type: none"> a) réaliser une évaluation orthophonique, b) planifier et réaliser une intervention orthophonique, auprès d'une clientèle donnée ou dans un domaine particulier selon les particularités et exigences du milieu. Ce stage implique également la participation de l'étudiant(e) aux autres activités professionnelles inhérentes à chacun des milieux. <p>Milieus de stages : Établissements du milieu de la santé CISSS et CIUSSS (CLSC, CH, CR,...), du milieu scolaire (écoles régulières et spécialisées), cliniques privées et Clinique universitaire de l'Université de Montréal.</p>
------------------------------	--

▶ Apprentissages visés

Intentions pédagogiques

Ce deuxième stage au sein du programme vise la **mise en œuvre** des compétences développées jusqu'à maintenant **pour les situations professionnelles d'évaluation ET d'intervention** avec le **niveau de soutien requis par l'étudiant(e)** et **sous supervision directe d'un ou une orthophoniste**.

Il précède le cours d'intégration 2 (ORT6402), cours intensif pendant les deux premières semaines de janvier, qui permettra à l'étudiant(e) de faire le point sur ses compétences en intervention avant d'amorcer le stage 3.

Objectifs d'apprentissage

Les compétences, capacités et manifestations du [référentiel de compétences en orthophonie de l'Université de Montréal](#) (en lien) sont visées dans les stages. Elles sont déclinées et regroupées dans une **grille descriptive développementale de débutant à finissant**.

La grille est la même pour tous les stages du programme et se trouve sur MedSIS (« formulaire d'évaluation du stage »). Elle est utilisée pour l'appréciation du stage par les superviseurs et l'autoévaluation par la personne étudiante elle-même (« formulaire d'autoévaluation par l'étudiant »).

► **Calendrier**

Séances	Contenus	Activités	Lectures et travaux	Évaluations formatives	Évaluations
Mardi 10 septembre 2024 de 12h30 à 15h30	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan du stage ORT6051 - Présentation du plan de cours ORT6052 - Présentation des informations partagées aux superviseurs - Responsabilités de l'étudiant(e) dans le suivi de son développement - Informations concernant la construction du raisonnement clinique (RC) - Préparation du contrat de stage 	<ul style="list-style-type: none"> Cours magistral Activité de codéveloppement 	Ressources disponibles sur StudiUM.	Soutien des CDS au besoin.	Voir section suivante
Mercredi 9 octobre 2024 de 8h30 à 11h30	À venir	<ul style="list-style-type: none"> Cours magistral Activité de codéveloppement 	Ressources disponibles sur StudiUM	Soutien des CDS au besoin	Voir section suivante
12 jours (voir ci-haut les périodes réservées pour les jours de stage – section Informations générales /Déroulement du cours)	Voir section objectifs d'apprentissage ci-dessus	Selon les indications du superviseur de stage.	Selon les indications du superviseur de stage.	<ul style="list-style-type: none"> Rétroactions constructives et immédiates lorsque possible. Grille d'appréciation mi-stage (jour 6) à remplir par le superviseur* sur MedSIS. Soutien des CDS au besoin. *ou plus selon les mesures adaptées demandées par le ou la CDS 	Voir section suivante

► Évaluations

Moyens	Objectifs d'apprentissage visés	Critères	Dates
<p>AVANT LE STAGE :</p> <p>- préparation du contrat de stage</p>	<p>Étapes 1 et 2 d'une pratique réflexive (4.3. et 7.1. du référentiel)</p>	<p>A déposer sur StudiUM dans le devoir correspondant de la section stage 2 en orthophonie.</p>	<p>La veille du 1er jour de stage OU AVANT, si demandé par CDS.</p>
<p>MI-STAGE :</p> <p>Grille d'appréciation MI-STAGE remplie par le superviseur sur MedSIS et discutée avec l'étudiant(e) (+ retour sur le contrat de stage au besoin).</p> <p>Après avoir lu l'appréciation mi-stage du superviseur, <u>l'étudiant(e) doit répondre aux 2 questions sur MedSIS</u> (approbation, désaccord).</p>	<p>Évaluation formative pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les cibles prioritaires du développement de l'étudiant(e) pour la suite du stage, - identifier et mettre en place des mesures de soutien à la réussite du stage, le cas échéant avec le soutien du ou de la CDS. 	<p>Grille soumise sur MedSIS indiquant le niveau de soutien requis à l'étudiant(e) pour chacun des aspects (capacités/manifestations) observé <u>jusqu'à maintenant</u>.</p> <p>Deux parties du contrat de stage à <u>joindre par le superviseur à l'appréciation mi-stage du superviseur</u> sur MedSIS.</p>	<p>Fin du 6e jour de stage.</p>
<p>FIN DU STAGE :</p> <p>1- Grille d'appréciation fin de stage remplie par le superviseur</p> <p>ET</p> <p><u>Autoévaluation par l'étudiant(e) (COMMENTAIRES OBLIGATOIRES pour chaque aspect de la grille)*</u> sur MedSIS.</p> <p>2- Compilation des heures du stage par l'étudiant(e).</p> <p>3- Évaluation du superviseur** par l'étudiant(e) (doit être complétée pour consulter l'appréciation du superviseur).</p> <p>4- Après avoir lu l'appréciation finale du superviseur, <u>l'étudiant(e) doit répondre aux 2 questions sur MedSIS</u> (approbation ou désaccord).</p>	<p>Voir objectifs d'apprentissages section ci-dessus</p> <p>* Consulter le document de consignes concernant le travail réflexif sur StudiUM pour plus d'informations concernant l'autoévaluation.</p> <p>** Accessible uniquement par la direction de l'enseignement clinique de l'UdeM. Un rapport sera généré par MedSIS et transmis de façon anonyme aux superviseurs après 4-5 supervisions.</p> <p>L'approbation (pouce vert) ou le désaccord (pouce rouge) sera visible par les superviseurs, mais <u>pas les commentaires qui sont seulement visibles par les CDS</u>.</p>	<p>Grilles soumises sur MedSIS indiquant le niveau de soutien requis à l'étudiant(e) pour chacun des aspects (capacités/manifestations) AU TERME DU STAGE.</p> <p>Faire attester la compilation par le superviseur au dernier jour de stage et faire joindre par le superviseur à l'appréciation finale du superviseur sur MedSIS.</p>	<p>Étudiant(e) : AUTOÉVALUATION à soumettre la veille du dernier jour du stage (AVANT l'appréciation du superviseur) + Avoir en main la compilation des heures du stage au dernier jour.</p>
<p>5- Travail réflexif (consignes sur StudiUM)</p>	<p>Étape 4 d'une pratique réflexive (4.3. et 7.1)</p>	<p>À déposer sur StudiUM dans le devoir correspondant.</p> <p>Efficacité de la pratique réflexive de l'étudiant(e) pour lui permettre de s'améliorer. Rétroaction formative de la CDS.</p>	<p>Une semaine après la date soumise de l'appréciation fin de stage du superviseur.</p>
<p>Respect des mesures de soutien adaptées aux besoins de l'étudiant(e) demandées par CDS.</p>	<p>Mesures identifiées sur MedSIS (voir document « Résultat stage ORT6051 » sur StudiUM pour explications).</p>	<p>Rétroaction formative du ou de la CDS.</p>	<p>Variable selon les mesures.</p>

Consignes et règles pour les évaluations

Absence	La présence aux jours de stages est obligatoire. Les absences doivent être reprises. Consulter le document « Principes pour changement aux jours de stages » disponible sur StudiUM
Attentes lors de la réalisation du stage	« Les stagiaires étudiant dans des programmes menant à des professions régies par un ordre professionnel doivent respecter le code de conduite et d'éthique de cet ordre professionnel, dans le cadre de leur stage. »* *Balises pour la gestion des stages à l'intention des responsables de stage, Université de Montréal, VRAEE, version du 31 janvier 2023.
Dépôts des travaux	Selon les dates indiquées ci-dessus. Autoévaluation, validation de l'appréciation du superviseur et évaluation du superviseur sur MedSIS. Contrat de stage et travail réflexif sur StudiUM. La note pourra être émise seulement si tous les documents demandés sont remis (MedSIS et StudiUM) et que toutes les consignes au plan de cours sont respectées (voir tableau Évaluations). non-remise de l'autoévaluation ou du travail réflexif, l'étudiant(e) s'expose à un échec. Voir l'article 29. Défaut de se soumettre à une évaluation du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales de l'UdeM. Une consigne au plan de cours non respectée sera mentionnée à la direction.
Qualité de la langue	Évaluation qualitative avec mention à la direction.
Seuil de réussite exigé	Succès ou succès avec recommandations/mesures de soutien sous la responsabilité des CDS (consulter le document « Résultat stage ORT6052 » disponible sur StudiUM).

Rappel relatif à une absence à une évaluation – article 9.9 du Règlement des études

Justification d'une absence

L'étudiant(e) doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un **cours faisant l'objet d'une évaluation continue** dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence; il doit également permettre l'identification du médecin.

► Rappels

Dates importantes

Modification de l'inscription	Consulter votre Centre étudiant
Date limite d'abandon	Consulter votre Centre étudiant
Fin du trimestre	2024-12-23
Évaluation de la supervision	Sur MedSIS – doit être complétée avant de pouvoir consulter l'appréciation finale du superviseur

Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer la qualité de la formation clinique et permettent de décerner le prix annuel à la supervision.

Attention ! En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

► Ressources

Ressources pour les étudiant(e)s

Documents [Cours : Formation clinique MPO 2023-2025 \(umontreal.ca\)](#) Cliquez ici pour entrer du texte.

Ressources pour les superviseurs

Documents <https://eoa.umontreal.ca/agora-des-professionnels/superviseurs-stages/documents-de-stage/>

Sites Internet <https://eoa.umontreal.ca/agora-des-professionnels/superviseurs-stages/>

Guides [Activités de soutien à la supervision clinique en orthophonie et en audiologie](#)

Autres Rencontres virtuelles pour les superviseurs de 12h à 13h : lundi 9 septembre et mercredi 2 octobre 2024

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des services des bibliothécaires disciplinaires.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Centre de communication écrite	http://cce.umontreal.ca/
Centre étudiant de soutien à la réussite	http://cesar.umontreal.ca/
Citer ses sources – styles et logiciels (guide)	http://www.bib.umontreal.ca/LGB/
Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM	http://www.bib.umontreal.ca/services/default.htm
Soutien aux étudiant(e)s en situation de handicap	https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/mesures-accommodement

► Cadres réglementaires et politiques institutionnelles

Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

Règlement des études

Que vous soyez étudiant(e) régulier(ère), étudiant(e) libre ou étudiant(e) visiteur(se), connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

Politique-cadre sur l'intégration des étudiant(e)s en situation de handicap

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiant(e)s en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque école ou faculté.

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf
<http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un(e) étudiant(e) du cours.

Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude

<http://www.integrite.umontreal.ca/reglementation/officiels.html>

Site Intégrité

<http://integrite.umontreal.ca/>

► **Cadres réglementaires et politiques institutionnelles en lien avec les stages**

Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail

Pendant leur stage, les Stagiaires bénéficient des droits prévus à la [Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail](#), RLRQ, c. 22 (la « loi »).

Jours fériés	Les stagiaires peuvent s'absenter de leur stage lors des jours fériés indiqués aux articles 9 et 10 de la loi, ou pour cause de maladie ou pour des raisons familiales ou parentales comme indiqué aux articles 11 à 17 de la loi, le tout selon les modalités d'exercice qui y sont prévues.
Absences	Le stage est d'une durée de 12 jours . Toute absence, même justifiée, peut avoir pour effet de compromettre l'atteinte des apprentissages visés par le stage. Après évaluation des éléments propres à chaque situation, incluant la durée du stage, et dans le souci de favoriser la réussite de la personne stagiaire, l'Université pourrait exiger le prolongement, le report ou la reprise du stage, selon les circonstances.
Politiques relatives au respect de la personne	<p>Les politiques de l'Université visant le respect de la personne, soit la Politique visant à prévenir et à combattre les inconduites et les violences à caractère sexuel et la Politique contre le harcèlement, sont en vigueur pendant le stage.</p> <p>L'employeur (le milieu de stage) s'engage à collaborer avec les intervenantes et les intervenants de l'Université pour la résolution de toute situation visée par l'une ou l'autre de ces politiques.</p> <p>Les stagiaires sont invités à prendre connaissance des politiques visant le respect de la personne et sont informés que tout signalement qu'ils ou elles souhaiteraient faire en regard d'une situation visée par l'une ou l'autre de ces politiques peut être soumis à l'attention du Bureau du respect de la personne de l'Université, qui traitera la demande en toute confidentialité.</p> <p>De plus, l'employeur (le milieu de stage) doit rendre disponible aux stagiaires sa politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes adoptée conformément à l'article 81.19 de la <i>Loi sur les normes du travail</i>, laquelle politique s'applique aux stagiaires, avec les adaptations nécessaires.</p>

Assurances responsabilités civiles et accidents

Les personnes étudiantes qui effectuent des stages lors de leurs cursus universitaire sont couvertes par les assurances de l'Université et ce, partout dans le monde, en autant qu'elles respectent certaines conditions. S'il s'agit d'une étudiante ou d'un étudiant d'une autre université, l'assurance de son université d'attache a prépondérance.

Pour toute question concernant les couvertures d'assurances responsabilités civiles ou d'assurances accidents, consulter la [foire aux questions de la Direction des finances](#).

Responsabilités civiles et professionnelles

- Être une étudiante ou un étudiant de l'Université (ceci inclut les étudiantes et les étudiants libres ainsi que les résidentes et les résidents en médecine ou d'autres disciplines).
- Le stage, le projet d'études ou de recherche doit être relié aux activités de l'Université. Une étudiante ou un étudiant effectuant un stage hors programme non crédité ou encore non relié aux activités de l'Université ne bénéficie pas de la couverture d'assurances.
- Le stage doit être supervisé par une professeure ou un professeur, une coordonnatrice ou un coordonnateur ou une superviseuse ou un superviseur de stages de l'Université ou reconnu par celle-ci.
- La personne stagiaire ne doit pas être salarié (les bourses, forfaits ou allocations ne sont pas considérés comme un salaire).
- S'il s'agit d'une étudiante ou d'un étudiant du domaine de la santé et des services sociaux, elle ou il ne doit pas être couvert par une assurance d'un ordre professionnel ou de toute autre protection semblable. Dans un tel cas, c'est cette dernière couverture d'assurance qui prime.

Accidents

Dans le cadre d'un stage, l'étudiante ou l'étudiant doit d'abord s'adresser à la RAMQ et à la CNESST, aux assureurs des parents ou à l'ASEQ (voir <https://ma.santeetudiante.com>), s'il y a lieu. Les étudiantes et les étudiants étrangers inscrits à l'Université sont couverts par Desjardins Assurances (voir <https://vieetudiante.umontreal.ca/sante-bien-etre/assurance-maladie>).

RAMQ / Régime d'assurance maladie du Québec

Le Québec a conclu une entente avec 10 pays (France, Belgique, Danemark, Finlande, Suède, Norvège, Portugal, Roumanie, Luxembourg et la Grèce). Lorsque le stage a lieu dans l'un de ces pays, la personne stagiaire bénéficie de la même couverture d'assurance que les citoyennes et les citoyens de ces pays. Elle doit cependant remplir [un formulaire de la RAMQ](#) avant son départ.

CNESST (anciennement CSST)

La CNESST (Commission des Normes, de l'Équité, de la Santé et de la Sécurité du Travail) rembourse les lunettes, prothèses et autres appareils à la suite d'un accident ou de blessures dans le cadre d'un stage d'observation ou de travail. Les détails quant aux couvertures de la CNESST se trouvent [ici](#).

SSQ

En dernier lieu, l'étudiante ou l'étudiant âgé de 75 ans ou moins, résidente ou résident permanent du Canada, inscrite ou inscrit à un programme d'études, peut bénéficier d'une protection en cas d'accident lorsqu'elle ou il se trouve sur les lieux de l'Université de Montréal ou de l'activité de formation, de même que lorsqu'elle ou il se déplace entre son domicile et l'établissement d'enseignement. Cette assurance prévoit le paiement de prestations ainsi que le remboursement partiel de certains frais en cas d'accident. Veuillez noter qu'il s'agit d'une assurance complémentaire uniquement.

Assurance voyage médicale

En plus des assurances mentionnées ci-haut, l'étudiante ou l'étudiant qui effectue un stage à l'extérieur du Québec doit se procurer une assurance voyage médicale, à moins d'aller dans un pays où le Québec a conclu une entente (voir paragraphe RAMQ).

ANNEXE 1

Liste des cours du programme de maîtrise en orthophonie (MPO-80)

Mise en garde : ces informations sont publiées à titre indicatif seulement.

L'information officielle du programme se trouve dans le [guide d'admission de l'université](#).

Pour connaître la session où sont donnés ces cours, nous vous invitons à consulter la version à jour de la grille programme qui est présentée à chaque rencontre préparatoire des superviseurs de stage.

- **ORT 6000 Introduction à la pratique orthophonique**
 - Concepts centraux en orthophonie. Rôles de l'orthophoniste. Description des différents milieux de pratique. Relations avec les autres professionnels. Professionnalisme et déontologie.
- **ORT 6100 Principes d'évaluation orthophonique**
 - Processus d'évaluation orthophonique à travers les populations. Entrevue. Anamnèse. Approche à l'évaluation (formelle, informelle, dynamique). Introduction aux tests standardisés. Analyses de données et interprétation des résultats. Principes de rédaction de rapports d'évaluation.
- **ORT 6001 Anatomie et physiologie pour l'orthophonie**
 - Connaissances de base sur l'anatomie et le fonctionnement des structures impliquées dans la production de la voix, de la parole, de la déglutition et de l'audition.
- **ORT 6301 Introduction à la recherche en orthophonie**
 - Ce cours vise le développement de concepts liés au devis expérimental avec un accent sur les méthodes statistiques paramétriques et non paramétriques. Interprétation et communication des résultats de manière scientifique. Éthique de la recherche.
- **ORT 6200 Communication professionnelle**
 - Ce cours vise à outiller l'étudiant pour le préparer à l'annonce de résultats et à l'émission de recommandations suite à une évaluation orthophonique.
- **ORT 6111 et ORT6112 Évaluation orthophonique au préscolaire 1 et 2**
 - Notions de développement typique et atypique. Identification de problèmes chez l'enfant d'âge préscolaire. Facteurs de risque et de protection. Dépistage en orthophonie.
 - Outils d'évaluation pour la clientèle préscolaire. Tableaux cliniques. Hypothèse et conclusion orthophonique. Variables modulant l'évaluation du jeune enfant. Comportement, troubles associés. Collaboration avec parents et milieux de garde.
 - Langage
 - Préalables à l'écrit, numératie
 - Parole
 - Alimentation et déglutition
 - Communication sociale
 - Anatomie et physiologie

- **ORT 6121 et ORT 6122 Évaluation orthophonique au scolaire 1 et 2**
 - Notions de développement typique et atypique. Identification de problèmes chez l'enfant d'âge scolaire. Facteurs de risque et de protection. Dépistage en orthophonie.
 - Outils d'évaluations pour la clientèle scolaire. Tableaux cliniques. Hypothèses et conclusion orthophonique. Variables modulant l'évaluation de l'enfant d'âge scolaire. Comportement et troubles associés. Collaboration avec intervenants et parents.
 - Anatomie et physiologie
 - Parole
 - Langage oral et écrit
 - Cognition mathématique, numératie
 - Communication sociale
 - Alimentation et déglutition

- **ORT 6131 et ORT 6132 Évaluation orthophonique de l'adulte et l'ainé 1 et 2**
 - Notions de vieillissement typique et atypique. Identification de problèmes chez adulte et l'ainé. Facteurs de risque et de protection. Dépistage en orthophonie.
 - Outils d'évaluation pour adultes et aînés. Tableaux cliniques. Hypothèses et conclusion orthophonique. Variables modulant l'évaluation chez la population adulte et aînée. Comportement et troubles associés. Collaboration avec intervenants et famille.
 - Parole
 - Langage oral et écrit
 - Communication sociale
 - Alimentation et déglutition
 - Anatomie et physiologie

- **CSS 1900 et CSS 2900 Collaboration interprofessionnelle en sciences de la santé 1 et 2**
 - Développement de compétences au travail en équipe clinique et sensibilisation aux différents curriculums des programmes de formation professionnelle reliés au réseau de la santé.
 - Initiation, découverte et réflexion sur les divers enjeux et bénéfices de la collaboration interprofessionnelle centrée sur le patient et ses proches.

- **ORT 6302 Notions de psychométrie pour l'orthophonie**
 - Le cours vise à développer les connaissances en psychométrie pour comprendre et utiliser le matériel d'évaluation et de dépistage en orthophonie. Notions de validité et de fidélité. Échantillonnage, normes et scores.

- **ORT 6500 Introduction à l'intervention orthophonique**
 - Ce cours présente des notions transversales pour le processus d'intervention orthophonique : Modèles d'interventions; Contextes d'intervention, Plan d'intervention orthophonique; Mesure du progrès; Tenue de dossier; Éthique clinique et déontologie.

- **ORT 6511 Intervention orthophonique au préscolaire 1**
 - Ce cours aborde l'application des principes d'intervention orthophonique à la clientèle d'âge préscolaire: Approches spécifiques au préscolaire; Milieux de vie; implication de la famille.

- **ORT 6521 Intervention orthophonique au scolaire 1**
 - Ce cours aborde l'application des principes d'intervention orthophonique à la clientèle d'âge scolaire.

- **ORT 6531 Intervention orthophonique de l'adulte et l'ainé 1**
 - Ce cours aborde l'application des principes d'intervention orthophonique à la clientèle adulte et aînée : Approches d'intervention selon les types de difficultés; Actualisation MDH/PPH selon l'âge; Isolement.

- **ORT 6401 Activité d'intégration 1**
 - Ce cours vise l'intégration des connaissances et des compétences développées jusqu'ici dans le cadre d'activités pratiques en orthophonie.
- **ORT 6141 Évaluation des troubles de la parole et de la voix**
 - Anatomie et physiologie. Outils spécifiques à l'évaluation de la parole. Tableaux cliniques (troubles de la parole, de la fluidité et de la voix et de la résonance). Hypothèses diagnostiques et conclusion orthophonique. Troubles associés.
- **ORT 6151 Évaluation orthophonique de la déglutition**
 - Dépistage et évaluation des problématiques d'alimentation et de déglutition chez la population pédiatrique et adulte. Analyse et interprétation de l'examen vidéofluoroscopique.
- **ORT 6512 Intervention orthophonique au préscolaire 2**
 - Le cours vise à développer des compétences avancées pour l'intervention orthophonique chez les enfants d'âge préscolaire. Guidance et formation d'intervenants. Planification du suivi et documentation du progrès.
- **ORT 6532 Intervention orthophonique adulte et aîné 2**
 - Le cours vise à développer des compétences avancées pour l'intervention orthophonique chez la population adulte et aînée : Approches et techniques en dysphagie, aphasie, dysarthrie; Soutien aux proches; Réinsertion sociale.
- **ORT 6150 Évaluation de cas complexes**
 - Outils et approches pour l'évaluation de cas complexes en orthophonie. Diagnostic différentiel complexe, diagnostics multiples. Programmes gouvernementaux et communautaires. Multiculturalisme et multilinguisme.
- **ORT 6303 Données probantes en orthophonie**
 - Le cours vise à développer les habiletés à faire l'évaluation critique de la recherche en orthophonie et à communiquer la recherche. En particulier, il metra sur les capacités à se servir des données probantes pour orienter les pratiques.
- **ORT 6533 Pratique en troubles acquis**
 - Le cours vise à développer des compétences reliées à l'intervention auprès des clientèles plus complexes qui présentent des troubles acquis (aphasie, dysarthrie, dysphagie, troubles pragmatiques, etc.). Outils de suppléance à la communication orale.
- **ORT 6553 Pratique en dysphagie pédiatrique et adulte**
 - Intervention auprès des clientèles pédiatriques et adultes plus complexes qui présentent des troubles d'alimentation/déglutition.
- **CSS 3900 Collaboration en Sciences de la Santé**
 - Atelier de simulation en sciences de la santé. Approfondissement des concepts de collaboration. Activités de formation interprofessionnelle lors de stages dans les milieux cliniques (réels ou simulés).
- **ORT 6522 Intervention orthophonique au scolaire 2**
 - Le cours cible des compétences avancées pour l'intervention orthophonique chez les enfants d'âge scolaire : Réponse à l'intervention; intervention en classe; Actions auprès des collaborateurs; Planification du suivi; documentation du progrès.

- **ORT 6601 Pédagogie et promotion**
 - Le cours vise à développer un projet de promotion de la profession ou de la défense des intérêts des clientèles. Ce projet s'appuiera sur une démarche de raisonnement clinique en orthophonie.
- **ORT 6402 Activités d'intégration 2**
 - Ce cours vise l'intégration des connaissances et des compétences développées jusqu'ici dans le cadre d'activités pratiques en orthophonie.
- **ORT 6602 Promotion de la profession 2**
 - Le cours vise à développer les habiletés à évaluer les retombées d'un projet de sensibilisation de la population, ou de défense des intérêts des patients, en orthophonie. Évaluation de l'impact des activités; approches pour maximiser l'impact.
- **ORT 6304 Communication scientifique en orthophonie**
 - Le cours vise à développer l'habileté à formuler une question de recherche en orthophonie, faire une revue de littérature et planifier une présentation scientifique.
- **ORT 6513 Pratiques en troubles neurodéveloppementaux**
 - Le cours vise à développer des compétences reliées à l'intervention auprès des clientèles plus complexes qui présentent des troubles neuro développementaux (TSA, DI, TDAH). Outils de suppléance à la communication orale et écrite.
- **ORT 6523 Pratiques en troubles d'apprentissage**
 - Le cours vise à développer des compétences reliées à l'intervention auprès des clientèles plus complexes qui présentent des troubles d'apprentissages du langage oral et écrit (ex. : trouble primaire du langage, dyslexie, dysorthographe).
- **ORT 6543 Pratique en troubles de la parole et de la voix**
 - Le cours vise à développer des compétences reliées à l'intervention auprès des clientèles plus complexes présentant un trouble de la parole (cancer tête et cou, malformations craniofaciales, troubles concomitants, déglutition et alimentation).